

LIGNES DIRECTRICES SUR LES PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

1. Justification pour établir une plateforme technologique

Types de considérations:

- Besoin de services
 - Les services qui seront offerts par la plateforme technologique proposée doivent être uniques à l'Université d'Ottawa, avec un minimum de duplication des installations.
- Manque de disponibilité de services appropriés d'autres laboratoires académiques ou commerciaux.
 - L'externalisation n'est pas réalisable due aux considérations de coûts, contrôle et la rapidité des services.
- Accessibilité et réactivité améliorées des services
- Étendre les capacités actuelles et de pointe aux nouveaux utilisateurs, ainsi améliorant la qualité de leur recherche
- Meilleure formation et accès aux étudiants gradués
- Favoriser les collaborations multi-disciplinaires
- Consolidation des installations existantes afin de:
 - Permettre ou améliorer l'accès au réseau d'utilisateurs
 - Permettre l'efficacité opérationnelle (i.e. grâce à des exploitants communs qualifiés)
 - Accroître l'expertise opérationnelle
 - Faciliter l'opération sécuritaire et l'utilisation d'équipements opérants avec des matériaux potentiellement dangereux
 - Permettre des épargnes financières par de meilleurs processus d'achats (par exemple, par le biais de rabais de volume transactionnel),
 - Permettre des épargnes financières via une utilisation plus efficace des contrats de service, etc.
 - Permettre une meilleure maintenance plus systématique de l'équipement
 - Fournir un important soutien en infrastructure afin d'augmenter les chances de réussite pour les demandes de subvention et les acquisitions futures
 - Optimiser l'utilisation de l'équipement existant
 - Réduire la duplication inutile de services, ressources et dépenses d'opération

2. Structure de Gestion

Un directeur scientifique devrait être identifié pour le leadership scientifique et entrepreneurial global de la plateforme technologique. Le directeur scientifique est responsable, entre autres, de surveiller la gestion opérationnelle et financière de l'installation, la planification opérationnelle à court- et long-terme, l'évaluation de l'impact des technologies émergentes sur l'opération de l'installation et le développement des stratégies, et la préparation des rapports de performance, etc.

Il est d'habitude prévu qu'un agent de recherche ou un technicien en chef sera responsable de l'opération au quotidien de l'installation, incluant la supervision du personnel technique et autres utilisateurs.

Il est d'habitude prévu qu'un comité consultatif sera formé, composé de quelques utilisateurs principaux pour conseiller quant aux besoins de services, qualité de la prestation des services, ainsi qu'à la planification stratégique et technique à court et long-terme.

3. Établir des frais d'utilisation

Les plateformes technologiques ne visent pas à subventionner les coûts de la recherche; mais plutôt, de permettre une opération plus efficiente qui, par conséquent, i) réduira les coûts des services (avec des économies transmises aux utilisateurs) et ii) assurera une bonne accessibilité aux services pour notre communauté de recherche.

Les frais d'utilisation doivent donc être établis afin de refléter le coût réel des services offerts. Ces frais incluent:

- labor costs for operating the instrumentation and ensuring that operators have the appropriate expertise to do so,
- Materials and supplies consumed in providing the services,
- Normal operating and maintenance costs of the instrumentation (including the costs of any consumable parts within the instrumentation), and
- A contingency for major repair costs.

Dans certains cas, l'Université offre des subventions d'opération pour les coûts directs des plateformes technologique via l'administration centrale et/ou les facultés et les départements. Par conséquent, une différence de tarification pour autres utilisateurs académiques est permise dans la mesure où les coûts chargés représentent les coûts de recherche directs.

Si possible, les coûts indirects associés aux services fournis doivent être pris en compte dans les frais d'utilisation.

Alternativement, certains contrats de recherche accepteront les prix du marché pour les services.

Ainsi, les frais d'utilisation seront tel que:

Utilisateur interne (uOttawa)	Coûts directs, nets de toute contribution universitaire envers les coûts de recherche directs
Utilisateur externe académique	Coûts directs, compris toute subvention universitaire envers les coûts de recherche directs
Utilisateur externe non-académique	Prix du marché

4. Projections budgétaires

Puisque la majorité des centres de coûts ont différents comptes plutôt qu'un seul compte général, les projections budgétaires ont été conçues de façon à ce que les budgets ou centres de coût pourraient être planifiés individuellement et agrégés, ou réciproquement, un budget global pourrait être développé et, par la suite, attribué aux différents centres de coût.

Cette approche facilitera aussi l'élaboration des rapports comme les coûts peuvent être facilement transcrits des états financiers aux colonnes ou catégories convenables.

5. Date limite, soumission et exigences liées aux rapports de l'application

Les applications seront révisées et approuvées par la faculté du candidat. Pour ceci, le représentant de la faculté signe l'application et le formulaire RE en deuxième étape (décrit ci-dessous).

Date limite pour l'application d'une nouvelle plateforme technologique

La date limite de la compétition sera spécifiée dans l'appel de propositions envoyé une fois par année.

Veuillez noter qu'il y a seulement une compétition par année pour ce programme.

L'application doit inclure :

- Les formulaires de demande de fonds (en anglais, RE form) remplis et signés par toutes les parties prenantes
- Le gabarit « Plateforme technologique – Proposition pour une nouvelle plateforme » rempli (ci-joint)
- Le fichier « Plateforme technologique – Proposition de budget ». Un budget provisoire pour une période de 3 années doit être complété, tel qu'indiqué dans le gabarit ci-joint.
- Une lettre de la faculté confirmant son support pour l'établissement de la plateforme technologique et ses contributions envers cette installation.

Rapport annuel pour les plateformes technologiques établies

Les rapports financiers et les rapports de performance doivent être fournis dans un gabarit spécifique, et le rapport narratif mettra l'accent sur les événements de l'année actuelle. Les rapports annuels seront dorénavant réduits à une brève communication des grandes épreuves touchant la faculté. D'ailleurs, la majorité de cette information serait affichée sur le site web de l'installation.

Exigences:

- Un rapport de progrès rempli (gabarit ci-joint)
- Un fichier Excel contenant le rapport financier et le rapport de performance (gabarit ci-joint)

Pour de plus amples informations, prière de contacter le bureau des initiatives de développement stratégique (cbeaule@uottawa.ca).